

LEGENDE DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES - PLAN VIGILANCE

Sites et sols pollués

- Secteur de restrictions d'usage (cf.réglement écrit)

Risques technologiques (hors PPRT)

À intégrer pour toute demande d'autorisation de droit des sols : se référer au Porter à la connaissance de l'Etat du site concerné, auprès de la Préfecture.

- Site
- Zone de danger soumise à des dispositions particulières
- Périmètre de danger à partir d'une certaine hauteur au-dessus du sol.

Plan de Protection Atmosphérique (arrêté préfectoral du 4 juin 2014)

- Zone de vigilance

Zones stratégiques qualité de l'air (2017-2021)

- Zone en dépassement réglementaire
- Zone en dépassement réglementaire potentiel (entre 90% et 100% de la valeur limite)
- Secteur de surveillance aux abords des axes routiers

Nota : le reste du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est en zone de dépassement des lignes directrices OMS

Présence de cavités ou galeries souterraines

- Susceptibilité très forte de galerie sur la parcelle

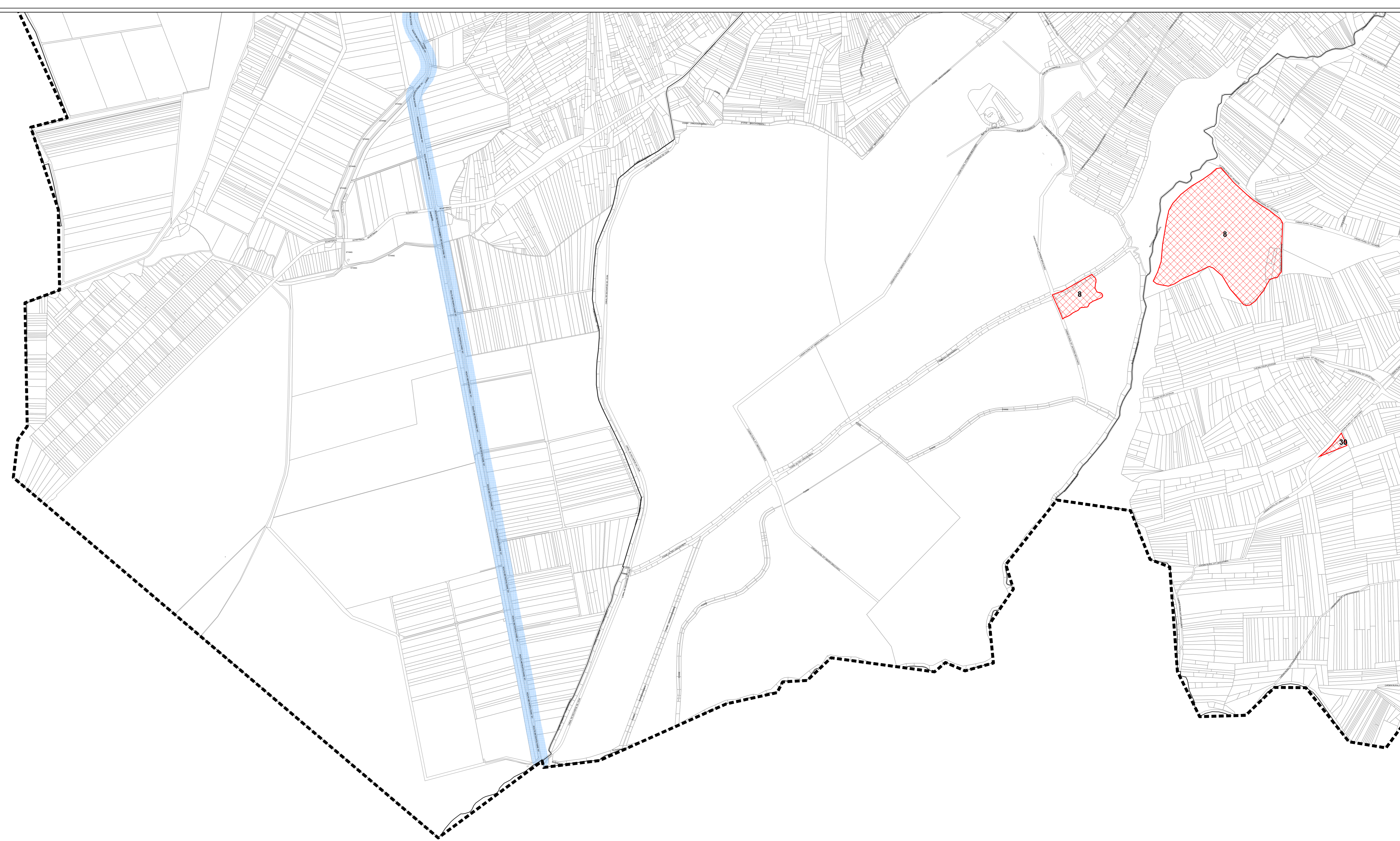
Réseau de chaleur

- Périmètre de vigilance PLU

Coulées d'eaux boueuses

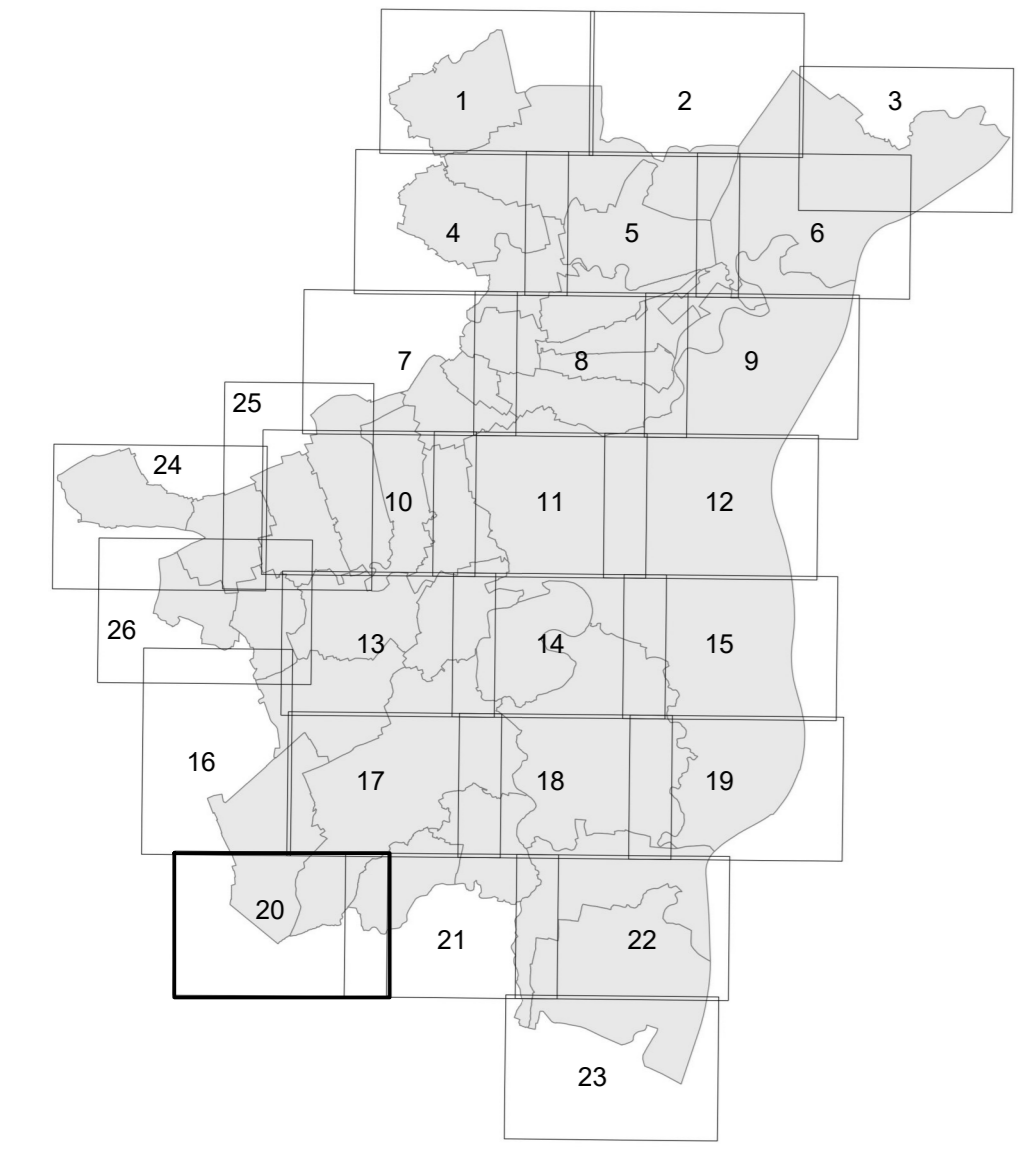
- Aléa très fort
- Aléa fort
- Aléa moyen

Nota 1 : certains éléments de la légende peuvent ne pas figurer sur le plan
 Nota 2 : veuillez penser à consulter les autres plans ou cartes du document, notamment ceux présents en annexe du PLU
 Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg - Règlement graphique - Plan vigilance



EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

PLAN LOCAL D'URBANISME



Echelle : 1/5000

6. REGLEMENT GRAPHIQUE

6.2. PLAN VIGILANCE

DOSSIER APPROUVE LE 31 mai 2024 - Modification N°4